

**SETA - BUDGET GENERAL**

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Membres en exercice 26  
Présents / représentés : 22  
Suffrages exprimés 22  
Votes : Contre 0 Pour 22  
Date convocation :06/10/21

**Objet : Décision modificative 2021 n°1**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux octobre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de PANJAS, sous la présidence de Monsieur Philippe SAUQUES, Président.

Etaient présents ou représentés : tous sauf DUPRAT Cathy, BAQUE Aline, DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud,

Secrétaire de séance : Marie-Claude MAURAS

Monsieur le Président détaille ainsi les montants prévisionnels 2021 par imputation et propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE ARTICLE		DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES
			Diminution de	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
		<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
011	6218	Autre personnel extérieur	15 000 €		
011	6226	Honoraires		6 000 €	
012	6419	Remboursement s/ personnel			7 000 €
77	7788	Produits exceptionnels divers			19 000 €
023	023	Virement à la section Investissement		35 000 €	
		<b>TOTAL</b>	- 15 000 €	+ 41 000 €	<b>+ 26 000 €</b>
		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
021	021	Virement de la section Fonctionnement			35 000 €
21	2138-13	Nouvel entrepôt technique		150 000 €	
21	2182	Matériel de transport		35 000 €	
13	1321	Subvention FIPHP			20 000 €
16	1641	Emprunt			130 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>185 000 €</b>	<b>185 000 €</b>

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative ainsi présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,  
Philippe SAUQUES

Suite à erreur matérielle, cette délibération  
annule et remplace la délibération  
ID : 032-200073310-20211022-CS\_2021\_25-BF

